Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée du Cher à la Sologne 15 A rue des Entrepreneurs Contres 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Le Controis-en-Sologne, le 10 janvier 2024

AVIS COMITE SYNDICAL

Lundi 15 Janvier 2024 à 17 h 00

Au siège de la Communauté de communes Val de Cher-Controis Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne- Rue du Stade-

Ordre de jour :

AFFAIRES GENERALES

- 1. DISPOSITIF ACTES TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE
- 2. DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT
- 3. DELEGATIONS DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU DU SCOT
- 4. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS
- 5. ELECTION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 6. PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE PORTE PAR LE SYNDICAT « SCOT DE LA VALLEE DU CHER A LA SOLOGNE » -FIXATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

FINANCES

7. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

PERSONNEL

8. TABLEAU DES EFFECTIFS/RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DU SCOT

AFFAIRES DIVERSES

Le Président

Jacques PAOLETTI